

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **PROX 113-841/19/CT**

### **■ CT1 - Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération - Amélioration de 10 lignes structurantes du réseau de la Régie des Transports Métropolitains - Phase 1 : Travaux Lignes 19, 18 et 15**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DPMOD 19/18187/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses infrastructures au sein de ses territoires. Certains investissements, qui traduisent les politiques publiques métropolitaines, peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Afin d'améliorer l'offre de transports urbains, interurbains et scolaires pour la rendre plus attractive, la Métropole Aix-Marseille-Provence veut engager des études et des travaux d'aménagement sur les années à venir.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite ainsi améliorer la vitesse commerciale des 10 lignes de bus les plus fréquentées, dites lignes « structurantes », du réseau de la Régie des Transports Métropolitains (RTM) : 15 - 18 - 19 - 25 - 31 - 32 - 70 - 72 - 89 - 81. Ces lignes transportent quotidiennement 132 000 personnes (soit le tiers de l'ensemble de la population qui utilise du réseau de bus marseillais).

Améliorer la vitesse commerciale d'en moyenne 2 kilomètre/heure induirait un gain de parcours de 5 à 10 minutes selon les lignes et permettrait donc de gagner en productivité.

La démarche engagée a pour finalité de :

- Favoriser l'usage des transports en commun et l'inter-modalité, en assurant le développement d'axes performants ;
- Améliorer la desserte de secteurs non directement desservis par le métro ou le tramway ;
- Optimiser le coût du transport, notamment en augmentant la vitesse commerciale des bus.

Il est prévu dès 2020, une première phase de travaux portant sur trois lignes 15 - 18 – 19

Les travaux porteront sur :

- La modification des trames circulatoires dans les secteurs congestionnés pour restituer l'espace aux piétons, aux vélos et aux transports en commun ;
- L'amélioration des sections courantes, pour faciliter la circulation des bus ;

**Signé le 17 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020**

- La priorisation des bus sur toutes les installations de feux tricolores (carrefours à feux et passages piétons gérés par feux) ;
- L'amélioration des carrefours et intersections, la création de section de couloirs de bus pour fluidifier la circulation et faciliter le passage des bus ;
- La modification ou le déplacement des points d'arrêt lorsque cela est nécessaire pour faciliter l'accès aux bus et améliorer la circulation des véhicules ;
- La modification et l'amélioration des zones de stationnement et des points de dépose minute, notamment aux abords des établissements publics et des lieux de vie ;
- La modification des terminus pour faciliter la manœuvre des véhicules ;
- La mise en accessibilité des points d'arrêt de ces lignes est prévue d'être faite de manière concomitante, en suivant la chronologie décrite dans l'agenda de mise en accessibilité des transports (Ad'Ap).

Cette première phase de travaux portant sur les trois lignes de bus 19, 18 et 15 se déroule selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 : démarrage des travaux de la ligne 19
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 : démarrage des travaux des lignes 15 et 18

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention portant sur cette première phase de travaux auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel du volet travaux de cette première phase est estimé à 12 000 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>ORGANISMES</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Financement externe		
Conseil Départemental 13 « Plan Mobilité »	50 %	6 000 000 euros
Etat « DSIL 2020 »	10 %	1 200 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	40 %	4 800 000 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>12 000 000 euros</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Signé le 17 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020**

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur la demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération - Amélioration de 10 lignes structurantes du réseau de la Régie des Transports Métropolitains - Phase 1 : Travaux Lignes 19, 18 et 15.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 17 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020